

BUREAU: rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 2 NOVEMBRE 1876.

52me Année

BUCHER & LEBLANC,
Propriétaires-Éditeurs.
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI 2 NOVEMBRE 1876.

CANDIDATURES
DU PARTI
Démocrate - Conservateur.
FOUR VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS
R. A. BURKE, DORLÉANS.
POUR LE GÉNÉRAL CONGRÈS
PRESIDENT
R. L. GIBSON, DORLÉANS.
DEUXIÈME DISTRICT
E. J. ELLIS, DORLÉANS.
TROISIÈME DISTRICT
J. H. ACKLES, DE STE-MARIE.
QUATRIÈME DISTRICT
J. B. ELAM, DE NOTRE-DAME.
CINQUIÈME DISTRICT - LONG TRENE
J. F. KING, DE CONCORDIA.
SIXIÈME DISTRICT (DÉPARTEMENT)
J. B. YOUNG, DE CLAUDIENNE.
SEPTIÈME DISTRICT
E. W. ROBERTSON, D'EST BATON-ROUGE.

La multiplicité des emplois électifs.

Non nous sommes pas les seuls dans la presse démocrate à signaler les dangers de l'application de la loi d'empêchement des emplois électifs à des emplois qui sont par leur nature, de leur caractère politique.

Notre estimable confrère, le Galveston News qui se fait remarquer par son indépendance à démentir les fraudes et les violences, sans distinction de parti, se place au même point de vue que l'Abolition.

Un rapport spécial nous apprend que le comité démocrate de l'Etat, qui a été nommé par le Gouverneur en vertu de la loi d'empêchement des emplois électifs, a tenu ses premières séances le 25 octobre dernier.

Le fait est, dit notre confrère, que les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée en 1876, sont en voie de réalisation.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Si une convention constitutionnelle est appelée à se réunir, elle aura une tâche immense à accomplir.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Le fait est, dit notre confrère, que les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée en 1876, sont en voie de réalisation.

LES ÉLECTIONS.

On avait supposé qu'à cause de la défection, conséquence de l'épidémie, et de l'absence de candidats, les élections se feraient au mois de novembre.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Un rapport spécial nous apprend que le comité démocrate de l'Etat, qui a été nommé par le Gouverneur en vertu de la loi d'empêchement des emplois électifs, a tenu ses premières séances le 25 octobre dernier.

Le fait est, dit notre confrère, que les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée en 1876, sont en voie de réalisation.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Si une convention constitutionnelle est appelée à se réunir, elle aura une tâche immense à accomplir.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Le fait est, dit notre confrère, que les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée en 1876, sont en voie de réalisation.

Les élections de novembre auront qu'un seul caractère, celui de la modification des pouvoirs publics.

Le fait est, dit notre confrère, que les dispositions de la nouvelle Constitution, adoptée en 1876, sont en voie de réalisation.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le maire et son conseil. — On nous apprend que le maire et son conseil municipal ont tenu leur dernière séance le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le maire et son conseil. — On nous apprend que le maire et son conseil municipal ont tenu leur dernière séance le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

Le conseil municipal. — On nous apprend que le conseil municipal a tenu ses premières séances le 25 octobre.

AVIS.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

Grand Meeting. — Dans la salle St-Patrice, samedi 2 novembre, à 7 heures du soir.

J. LEVOIS
126 RUE DU CANAL.
SCHMIDT & ZIEGLER
Seuls Agents en notre ville pour
AGENCE
PORCELAINES - FAIENCES
INSTITUTIONS
INSTITUT GARNATZ
INSTITUTION EDUCATIONAL
INSTITUT STE-CECILIA
DELA
CITY ITEM
JOURNAL OFFICIEL
SOCIÉTÉ CONSERVATRICE
CIToyENS,
Bassetti & Xignès
CHAMPAGNE
Moët & Chandon
Association d'Orléans
Wool Factory
TAPIS
Stores pour fenêtres
AUX FAMILLES
LE MALAKOFF BITTERS